

LE SERVICE PUBLIC

MODE D'EMPLOI

Objectifs : Connaissance du contexte juridique entourant les Collectivités publiques et le service public ; prévention des contentieux issus des discriminations entre les usagers.

Prérequis : Aucun.

Déroulement pédagogique : Cours, mise en situation, travail par groupe, présentation d'outils et de Méthodes.

Suivi et Évaluation : Évaluation par les participants et remise d'une attestation de formation.

Destinataires : Élus locaux, agents publics, universitaires, secteur privé afin de comprendre la personne publique contractante.

Durée : 1 jour

Coût : 990 €HT



Construire les services publics pourrait être la meilleure façon de faire l'histoire sans avoir besoin d'un fusil ou d'être Président

D. WYNOT



Le service public est une notion complexe, évolutive, controversée et essentielle du droit administratif. Suite à la mutation de l'Etat, aux process de déconcentration et de décentralisation, aux pressions du droit communautaire, et sous l'évolution de besoins nouveaux des usagers, l'idée d'un Service public « à la française » est plus que jamais au centre des préoccupations des politiques économiques, sociales et budgétaires. Le service public crée le lien social, permet des emplois, et favorise le développement de l'économie.

Qu'il s'agisse d'un service public étatique ou local, obligatoire ou facultatif, le service public doit répondre au mieux aux intérêts des usagers. Encore faut-il que ce service puisse être créé. En outre, doit-il fonctionner de manière optimale en assurant une continuité et en respectant l'égalité entre les usagers.

En toile de fonds, le déroulé traduit le sens premier de l'intérêt général guidant tout service public, la réponse adaptée aux besoins légitimes des usagers. Le pendant étant les risques de discrimination entre ces derniers.

Cette formation constitue en outre un essentiel à la préparation des concours administratifs et permet une acquisition de connaissances requises à tout agent public ou tout salarié amené à collaborer ou contracter avec une personne publique.

In fine, cette formation s'adresse aussi bien au titulaire de la fonction publique qu'à l'agent contractuel.



PLAN DE LA FORMATION

La spécificité du droit administratif et notion de service public

L'organisation administrative du territoire

La création des services publics

La classification des services publics selon l'objet et le régime juridique

SPA/SPIC, critères de reconnaissance Services sociaux

La classification des services publics selon le mode de gestion

La gestion par des organismes de droit public
La gestion par des organismes de droit privé

Les lois du service public

NB : Zoom sur la rupture de l'égalité des usagers et sur la justification de discriminations

Bilan de la formation et Questionnaire satisfaction.